

REGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "filère Technologique" 2021

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filère Technologique" est un Concours permettant l'accès post bac à 16 Ecoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filère Technologique :

- Les élèves en **Terminale Technologique STI2D** (quelle que soit la spécialité) et aux élèves en **Terminale Technologique STL spécialité SPCL** (Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire), inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- Les titulaires d'un Baccalauréat **STI2D** ou **STL (SPCL)** obtenu en 2020 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des Ecoles du Concours Geipi Polytech à la rentrée 2020 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2021.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement **par Internet**, sur la Plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr) durant la période prédéfinie par le Ministère (entre le 20 janvier et le 11 mars 2021).

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours, à régler d'un montant de 60 euros.

Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit convoqué à l'entretien de motivation ou non, absent à l'entretien ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des Ecoles.

Les candidats bénéficiaires d'une Bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2020-2021, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech**, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes :

- Les candidats voyant apparaître la mention "Dossier électronique" sur Parcoursup n'ont aucun document papier à envoyer.
- Les candidats bénéficiant d'un aménagement particulier (CDAPH) doivent envoyer les pièces demandées **au plus tard le 8 avril 2021 (cachet de la Poste faisant foi)** à l'adresse du centre de gestion du Concours : Service Concours Geipi Polytech - 2 rue Jean Lamour - 54500 Vandœuvre les Nancy. Tout document expédié à une autre adresse que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.
- Aucun accusé de réception ne sera envoyé par le Concours Geipi Polytech. Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup
- Les candidats n'ayant pas validé leur candidature sur Parcoursup dans les délais impartis, ne seront pas inscrits au concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup.
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les Ecoles du Geipi Polytech.
- Les dossiers demeurant incomplets à la date du 10 avril 2021 seront rejetés.

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la Plateforme Parcoursup

1.3 Choix des Ecoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. Les candidats pourront donc postuler à toutes les formations proposées par le Concours Geipi Polytech "filiale Technologique".

A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant d'Ecoles du Concours Geipi Polytech qu'ils le souhaitent.

1.4 Candidat nécessitant un aménagement lié à un handicap pour l'entretien

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'entretien de motivation, devra le signaler lors de son inscription sur Parcoursup. Les aménagements particuliers seront pris en compte uniquement à la réception des documents de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) par le Service Concours Geipi Polytech.

La date limite d'envoi est fixée au **8 avril 2021** (cachet de la poste faisant foi).

- Candidats de Terminale : Document officiel de la CDAPH (même document que pour le baccalauréat).
- Candidats bac+1 : Document officiel de l'année 2020-2021 émis par l'établissement actuel

Candidats nécessitant des aménagements particuliers en dehors du temps additionnel (secrétaire, assistant de vie scolaire, ordinateur...) : dès que le candidat aura envoyé le document de la CDAPH au Service Concours, ce dernier le contactera pour la mise en place de ces aménagements.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, les documents de la CDAPH.

1.5 Choix du lieu de passage de l'entretien

Le choix du centre d'entretien, parmi les Ecoles du concours Geipi Polytech participant au Concours "filiale Technologique", doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports.

Si le centre d'entretien choisi était complet, le candidat serait convoqué dans un des centres les plus proches.

Le choix du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3.

Aucun changement de choix de centre d'entretien ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

A partir de la mi-avril, tous les candidats devront se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org pour connaître la suite donnée à leur candidature.

Les candidats convoqués à l'entretien de motivation devront suivre la procédure indiquée leur permettant de choisir une date et un créneau horaire.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

Le déroulement « normal » du Concours est décrit ci-dessous.

En raison de la crise sanitaire, le Ministère a demandé aux Concours présentant des épreuves écrites et/ou orales, de prévoir une solution de repli qui pourra être appliquée en cas d'aggravation de la situation.

La solution de repli (ou « Plan B ») du Concours Geipi Polytech filiale Technologique est disponible depuis le 15 janvier 2021 sur Parcoursup et pourra être activée si nécessaire à partir du 11 mars 2021. Dans ce cas, les candidats en seront informés directement et individuellement par les gestionnaires de Parcoursup.

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

L'évaluation des dossiers prend en compte les notes mais aussi les appréciations formulées par les professeurs.

2.11 Elèves en Terminale Technologique STI2D en 2020-2021

Les matières prises en compte sont :

- Mathématiques des classes de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité Physique-chimie et Mathématiques de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité Ingénierie, innovation et développement durable de Terminale
- Français de la classe de Première
- Anglais des classes de Première et Terminale

Les notes prises en compte sont les notes des bulletins scolaires, des épreuves communes de contrôle continu et des épreuves nationales du Baccalauréat dans les matières citées ci-dessus.

Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

2.12 Elèves en Terminale Technologique STL (SPCL) en 2020-2021

Les matières prises en compte sont :

- Mathématiques des classes de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité Physique-chimie et Mathématiques de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité Sciences physiques et chimiques en Laboratoire de Terminale
- Français de la classe de Première
- Anglais des classes de Première et Terminale

Les notes prises en compte sont les notes des bulletins scolaires, des épreuves communes de contrôle continu et des épreuves nationales du Baccalauréat dans les matières citées ci-dessus.

Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

2.13 Titulaires du Baccalauréat STI2D ou STL (SPCL) obtenu en 2020

La note de dossier est établie principalement à partir des notes obtenues au Baccalauréat STI2D ou STL (SPCL) 2020 en mathématiques, physique-chimie, anglais, enseignements technologiques transversaux (ou sciences physiques et chimiques en laboratoire pour les STL), français.

Les candidats, dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront convoqués à un entretien de motivation. Les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note issue de l'étude du dossier et note de l'entretien de motivation.

2.2 Deuxième étape : l'entretien de motivation

D'une durée de 25 minutes, il aura lieu entre le 20 avril et le 12 mai 2021 dans l'une des 16 Ecoles du Concours Geipi Polytech filière Technologique.

Des procédures particulières seront mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM. Les candidats résidant à l'étranger ou empêchés de se déplacer en raison d'une suspicion de Covid-19 ou de cas contact pourront bénéficier de procédures particulières après fourniture d'un justificatif à l'Ecole Centre d'entretien et validation du Service gestionnaire du Concours. L'absence à l'entretien de motivation est éliminatoire.

Toute fraude sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

3. JURY D'ADMISSION

Le jury du Concours Geipi Polytech établit la liste des candidats admissibles parmi les candidats convoqués à l'entretien.

4. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 27 mai 2021 (suivre le calendrier indiqué sur Parcoursup) pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les Ecoles, et suivre les instructions de Parcoursup.

Les candidats pourront consulter la note obtenue à l'entretien sur le site www.geipi-polytech.org (« Espace Candidat ») fin mai 2021.

5. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur Parcoursup pour l'une des Ecoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'Ecole concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'Ecole.

ATTENTION !

- *L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les Ecoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des Ecoles du Concours à la rentrée 2020 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech "filière Technologique" 2021. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, il est possible de contacter le :

Service Concours Geipi Polytech
2 rue Jean Lamour - F-54500 Vandœuvre lès Nancy

Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel : concours@geipi-polytech.org - Site Internet : www.geipi-polytech.org